

QUESTIONS ET RÉPONSES # 5

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DES ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q #1) Sommes-nous obligés d'installer une clôture à neige tel que mentionné au devis technique, section 01 56 00?

R #1) *Oui*

Q #2) Est-ce qu'on doit mettre du papier goudronné entre les poutres et les solives? (plan S3, détail coupe 2)

R #2) *Oui*

Q #3) Sur le plan S3, détail coupe 2, un seul tire-fond semble tenir la plaque L100x100x6.35x280 à la poutre. Sur le détail type en plan des jonctions, il y en a 2. S.v.p. clarifier.

R #3) *2 tirefonds doivent être installés pour tenir la plaque à la poutre.*

Q #4) Quelle est l'épaisseur et la longueur des plaques L89x102 qui retiennent les poteaux du garde corps?

R #4) *6 mm d'épais*

Q #5) Sur le plan S3, détail 3 Coupe garde-corps avec 2 balustres, le dessin montre 3 balustres. Combien y a-t-il de balustre?

R #5) *Il y en a 3.*

Q #6) Sur le plan S3, Détail type de fixation du platelage à l'endroit d'une solive, il y a une note qui mentionne : *requis : 6 tire-fond par planche*. Ne devrait-il pas y en avoir 10 par planches? S.v.p. clarifier.

R #6) *Oui, effectivement, il devrait y en avoir 10 par planche.*

Q #7) Est-ce que la pruche peut-être utilisée comme essence pour remplacer le pin rouge pour le projet de la passerelle à Penouille??

R #7) *Le bois doit être estampé comme du S-P-F (spruce, pine, fir).*

Q #8) Est-ce qu'il y a un procès verbal de la réunion téléphonique tenu le mercredi 4 septembre dernier?

R #8) *Tous les items mentionnés et toutes les questions posées pendant la réunion téléphonique du 4 septembre ont été répondues par écrit sur ces documents de "Questions et Réponses" affichés sur www.achatsetventes.qc.ca pour ce projet.*

Q #9) Mon fournisseur de bois m'indique qu'il soumissionnera du SPF #1 VERT TRAITÉ A.C.Q. NON-SÉCHÉ et qu'il ne respectera pas le 19% d'humidité maximum. Est-ce que cette alternative est quand même acceptable?

R #9) *Les éléments de 38 mm d'épaisseur et moins (exemple : balustrades) doivent impérativement avoir un taux d'humidité inférieur à 19%. Pour les éléments plus gros, nous reconnaissons que le taux d'humidité de 19% est difficilement atteignable. Le bois pourra donc être accepté, mais celui-ci fera tout de même l'objet d'un contrôle de qualité par le laboratoire. Les pièces excessivement fendillées ou tordues seront rejetées.*